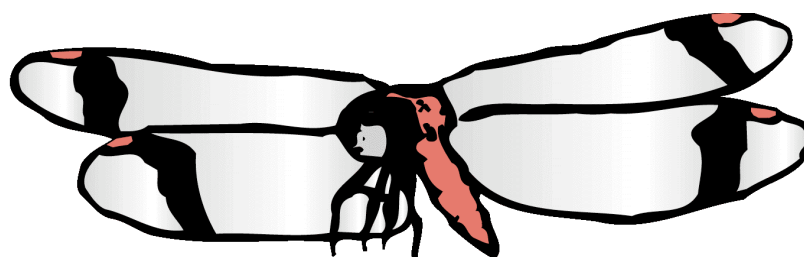


**Dossier réalisé avec la participation du  
Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA)  
section Drôme**



*-Groupe Sympetrum-*

# LES LIBELLULES ET LES AMPHIBIENS DES MARAIS DE CHAMPAGNAT ET DES OCHES (Livron-sur-Drôme et Etoile-sur-Rhône) Propriété des Autoroutes du Sud de la France (A.S.F.)

**Collection : DOSSIERS ROUGES - N°38**

- Présentation du milieu et inventaires
- Propositions pour leur préservation et leur gestion

*Rédaction : Jean-Michel FATON, novembre 2002*

*Avec la participation Nicolas PARAIN, Jean-Luc GROSSI, David NOIRJEAN, Philippe JESTIN*

**GROUPE DE RECHERCHE ET DE PROTECTION DES LIBELLULES  
"SYMPETRUM"**

Association à but non lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901  
MEMBRE ASSOCIÉ À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ODONATOLOGIE  
Adresse postale : GRPLS, 20 rue de la Manine, 38510 MORESTEL  
Tél. (J.-M. FATON, travail) : 04 75 62 65 60  
[jean-michel.faton@espaces-naturels.fr](mailto:jean-michel.faton@espaces-naturels.fr)

**CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES  
CORA DROME**

M.N.E.  
3 côte des Chapeliers  
26100 ROMANS-SUR-ISERE  
Tél. 04 75 05 14 79  
<mailto:cora@kyxrar.fr>

COLLECTIONS DES "DOSSIERS ROUGES " DE PROTECTION ET DE PROSPECTION  
ET DES "DOSSIERS D'ÉTUDE" DU GROUPE "SYMPETRUM"  
MEMBRE ASSOCIE A LA S.F.O.

\* Ces dossiers réalisés par le G.R.P.L.S. ont pour objet principal de favoriser la protection des sites, voire de contribuer à orienter une gestion et un aménagement cohérent du milieu. Les Dossiers d'Étude correspondent à des études commandées, qui peuvent être plus complets que les Dossiers Rouges en cela qu'ils contribuent à une analyse de notre odonatofaune en posant de nouvelles questions sur la biogéographie, l'écologie et sont en général innovants, étant le fruit d'une réflexion expérimentale sur la compréhension des Libellules d'un secteur.

\* La diffusion de ces dossiers est limitée aux personnes, administrations ou associations directement concernées, et ce dans un souci de protection des données.

\* Les données qui permettent de constituer les dossiers proviennent de la bibliographie existante ainsi que du fichier d'observation du G.R.P.L.S., et dans le cas des dossiers d'étude de prospections spécifiques supplémentaires, auquel cas leur publication est régie par le règlement intérieur de l'association.

Le Président, Cyrille DELIRY

\*\*\*\*\*

Le G.R.P.L.S. est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Pour tout renseignement, adressez-vous au siège social ou notre adresse postale :

Siège social :  
G.R.P.L.S.  
97, rue St. -Laurent  
F-38000 GRENOBLE

Adresse postale :  
GRPLS, 20 rue de la Manine,  
38510 MORESTEL  
Tél. (président, C. DELIRY) :  
04 74 80 19 84  
E-mail : [cyrille@deliry.com](mailto:cyrille@deliry.com)



© GRPLS, 2002

# Sommaire

<b>I. PRESENTATION DES SITES .....</b>	<b>3</b>
A. RAPPEL HISTORIQUE .....	3
B. LOCALISATION ET HYDROLOGIE .....	4
C. DOCUMENTATION SUR L'INTERET PATRIMONIAL DU MARAIS DE CHAMPAGNAT .....	4
D. NOUVELLES DECOUVERTES DES MEMBRES DU CORA EN 2002 .....	6
<b>II. RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ODONATES (LIBELLULES) ET DES AMPHIBIENS .....</b>	<b>7</b>
A. PRESENTATION DU MILIEU .....	7
B. SOURCES DES INFORMATIONS .....	8
C. LES LIBELLULES (ODONATES) .....	8
D. PEUPLEMENT DES AMPHIBIENS : .....	11
<b>III. CONSEILS POUR LA GESTION DU SITE .....</b>	<b>13</b>
A. DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....	13
B. GESTION REGULIERE .....	13
<b>IV. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>14</b>
<b>V. ANNEXES : .....</b>	<b>15</b>
A. DONNEES SUR LA FLORE .....	15
B. ARTICLE PARU DANS UN QUOTIDIEN REGIONAL EN 2002 .....	17
<b>COLLECTION DES DOSSIERS ROUGES DU GROUPE SYMPETRUM .....</b>	<b>18</b>

## I. Présentation des sites

### A. Rappel historique

Ces deux marais sont d'anciennes gravières qui ont été creusées lors de la construction de « l'Autoroute du Soleil » (A7) dans les années 1960.

L'ensemble de ces sites est propriété de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF). À l'origine, ces carrières n'étaient destinées qu'à produits des granulats nécessaires pour les remblais de l'Autoroute. Depuis, ils ont été abandonnés et cette société ne semble pas avoir de projet précis pour l'avenir. Laissés sans surveillance, ni entretien, ils ont servi de dépotoir sauvage. Les ASF ont financé le nettoyage du site de Champagnat en 1996 (partenariat avec le MJC de Livron-sur-Drôme).

L'intérêt écologique du Marais de Champagnat à été mis en évidence par Monsieur Jacques LIOZON, adhérent de la FRAPNA DROME, qui y découvre en 1985 une colonie mixte de Hérons bihoreaux (*Nycticorax nycticorax*) et d'Aigrettes garzette (*Egretta garzetta*). Cette colonie s'était installée ici à la suite de problèmes rencontrés sur le site de la colonie de nidification des Ramières, situé sur la commune de Divajeu à environ 15 km au Sud-Est. (FATON J.M. et coll., 2001)

	1985	1988	1989	1990
Nombre de couples d'Aigrette	Quelques couples	20	36	0
Nombre de couples de Hérons bihoreaux	Quelques couples	20	36	0
Total de la colonie		40	72	0

**Tableau 1 : Historique de la nidification des hérons arboricoles dans le Marais de Champagnat à Livron-sur-Drôme.**

Cette colonie s'est déplacée en 1990 sur l'île des Petits-Robins située à quelques kilomètres à l'Ouest au bord du Rhône. Elle est restée sur cette île jusqu'en 1994. Depuis cette date, les Aigrettes et Bihoreaux se sont séparés. Les Bihoreaux nichent dans une ancienne gravière sur Etoile-sur-Rhône (Le Chiez) avec des Hérons cendrés, ainsi que seuls au Marais de Montoisson, alors que les Aigrettes nichent à Upie en compagnie des Aigrettes captives dans le parc zoologie de ce village.

Le Héron bihoreau est toujours présent sur le site en saison de nidification (sans nicher) et a été vu plusieurs fois en 2002 (selon les données de N. PARRAIN). Ces oiseaux sont attirés par les importantes populations d'amphibiens qui constituent une nourriture appréciée par ces oiseaux.

### **B. Localisation et hydrologie**

Ces deux marais sont situés dans la plaine alluviale du Rhône à une vingtaine de kilomètres au Sud de Valence et à une altitude d'environ 100 m. Ils sont au bord de l'autoroute, du côté Ouest. Situés en dessous du terrain naturel de la plaine, ils sont inondés temporairement lors de la crue de la nappe du Rhône (sur plusieurs mois) et ils s'assèchent chaque année au cours de l'été. Ils sont situés en dehors du champ d'inondation des eaux de surface. Du fait de ces caractéristiques hydrologiques, il n'y a pas de poissons dans ces milieux. Nous verrons dans ce rapport l'importance que cela représente pour certaines espèces d'amphibiens ou de libellules, qui peuvent se développer à l'abri de la prédation des poissons.

### **C. Documentation sur l'intérêt patrimonial du marais de Champagnat**

Le site de Champagnat est inscrit dans l'inventaire du Conseil Général de la Drôme sur les "Espaces Naturels Sensibles" du département (Rapport de la FRAPNA DROME, LEPRINCE *et al.*, 1991, fiche N°74). Cette inscription permet notamment une intervention de cette collectivité pour la protection, la gestion et la valorisation du site. Ce marais a une surface d'environ 8 ha. Il abrite des micro-habitats d'une bonne qualité, qui le placent parmi les sites naturels humides qu'il convient de protéger dans la Vallée du Rhône. Le dossier de la FRAPNA met en avant les deux raisons qui font de ce site un « espace sensible » :

- L'intérêt ornithologique, notamment car il accueille certaines années la colonie de nidification des Aigrettes et Bihoreaux de la Basse Vallée de la Drôme.
- L'intérêt herpétologique, notamment pour la présence d'espèces de reptiles et amphibiens protégés.

En 1991, les données naturalistes sur le site n'étaient pas exhaustives et qu'aucun suivi régulier n'avait été mené.

En 1996 des échanges de courriers entre la société des ASF et le gestionnaire de la réserve naturelle des Ramières mettent en évidence l'intérêt particulier qui est directement lié aux effets des inondations saisonnières venant de la remontée de la nappe phréatique (nappe alluviale du Rhône vraisemblablement). Il paraît alors indispensable d'avoir à disposition un suivi piézométrique et limnimétrique de ce secteur pour mieux comprendre de fonctionnement de l'hydrosystème. La végétation et la faune aquatiques sont à considérer comme d'excellents bio-indicateurs de l'évolution du site et de sa réaction à des actions de gestion.

Ces recommandations ont permis d'éviter une utilisation du site comme décharge de gravats (projet abandonné de la commune).



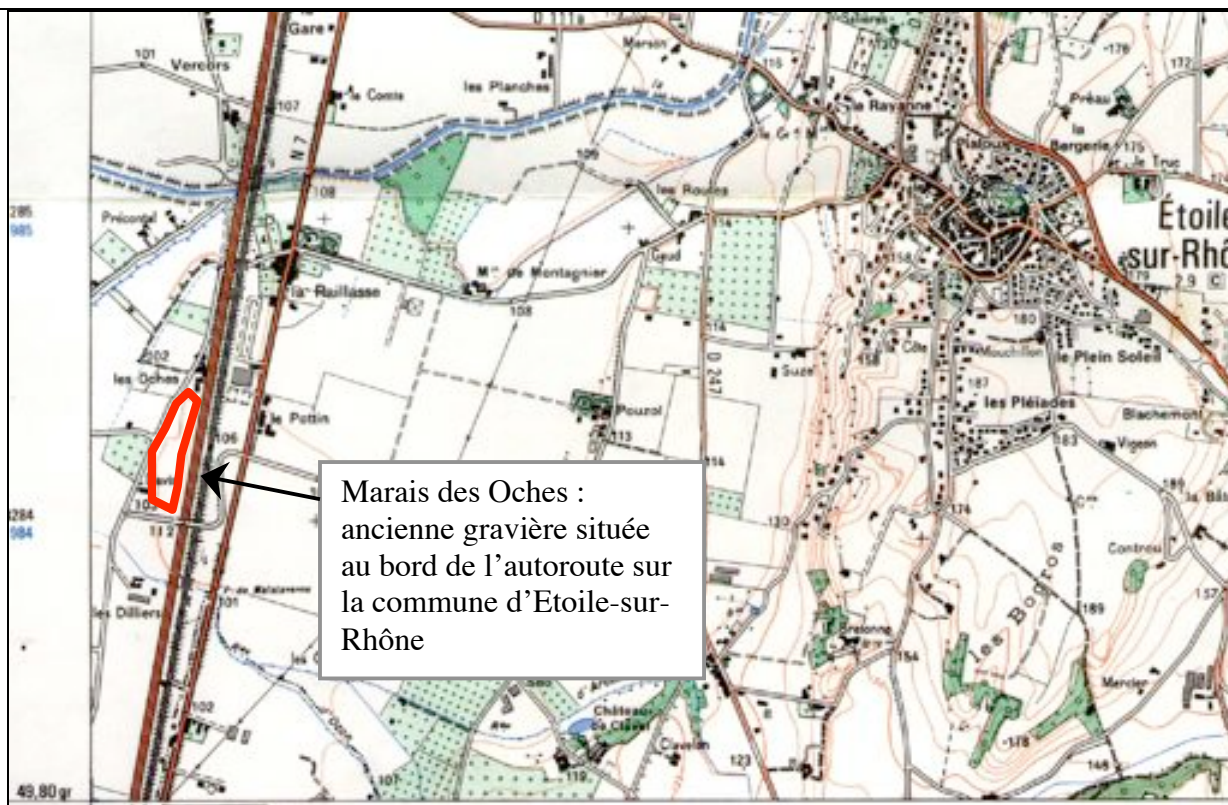


Figure 1 : Carte de localisation du Marais des Oches, carte IGN au 1/25 000

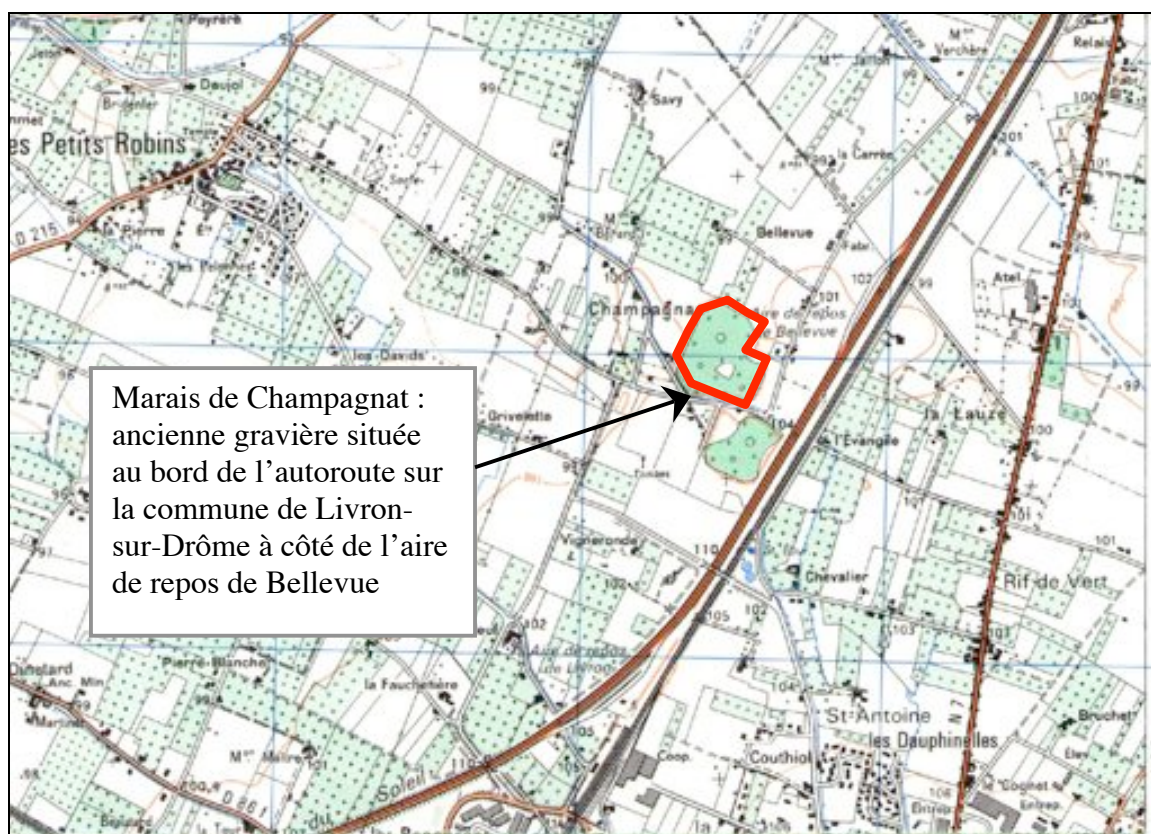


Figure 2 : Carte de localisation du Marais de Champagnat, carte IGN au 1/25 000

### D. Nouvelles découvertes des membres du CORA en 2002

Lors de prospections sur les amphibiens, des membres du Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA), Nicolas PARRAIN, Jean-Luc GROSSI et David NOIRJEAN font la découverte d'une espèce de triton très rare dans le département de la Drôme : le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Ce triton est découvert d'abord au **Marais de Champagnat** et quelques jours plus tard au **Marais des Oches** situé également le long de l'autoroute à quelques kilomètres plus au Nord. Ces naturalistes complètent également les inventaires herpétologiques des deux marais. Cette découverte est d'un intérêt majeur. Elle met en évidence la présence d'espèces patrimoniales déterminantes pour que ces sites figurent à l'inventaire des ZNIEFF<sup>1</sup>. Le site du Marais des Oches est ainsi « découvert ». Jusqu'ici, il était inconnu des naturalistes et non pris en compte dans les travaux d'inventaire sur la faune et la flore.

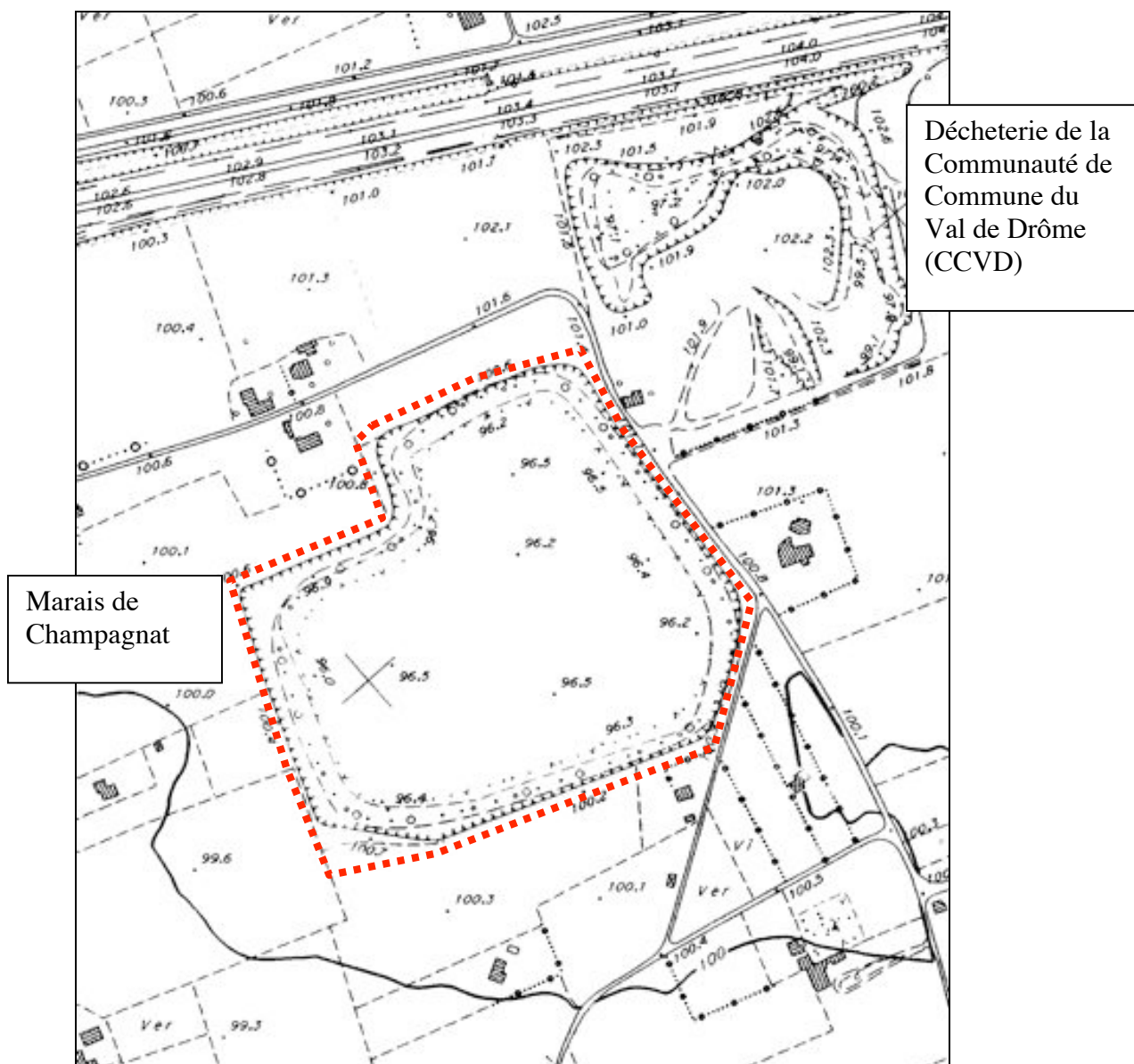


Figure 3 : Localisation précise de la propriété des ASF sur Champagnat. (Fond de carte ASF)

<sup>1</sup> Inventaire des Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique du Ministère chargé de l'Environnement, travail en cours d'achèvement en 2002 pour la région Rhône-Alpes.





Figure 4 : Le Marais des Oches en novembre 2002, complètement inondé par la montée de la nappe (photo ©J.M. Faton).

## II. Résultats de l'inventaire des odonates (libellules) et des amphibiens

### A. Présentation du milieu

Les deux marais sont d'anciennes fosses d'extraction de granulats. Cette extraction a été réalisée jusqu'à atteindre le toit de la nappe phréatique d'accompagnement du Rhône. La végétation a spontanément recolonisé le site depuis plus de 30 ans. Elle est composée de grands héliophytes (massettes, iris et roseaux) et d'un boisement humide dominé par les saules blancs.

Le fond du marais est relativement dur, les graviers bruts ne sont recouverts que d'une fine couche d'humus, issu de la décomposition des héliophytes et des feuilles. Il n'y a pas d'apport de limons dans ce secteur, les deux marais étant à l'abri des crues du Rhône.

- Le Marais de Champagnat est principalement boisé d'une saulaie blanche assez pure dans sa partie centrale. Ce boisement est assez clair avec des éclaircies provoquées par les chablis naturels. Ce boisement est complètement inondé chaque année pendant plusieurs semaines au cours du printemps. Le niveau des hautes eaux étant lié au débit du Rhône<sup>2</sup>. Les battements de la nappe semblent empêcher la régénération sous les saules, si bien que le milieu reste relativement ouvert au fil des ans<sup>3</sup>. Plusieurs dépressions forment des mares plus ou moins permanentes. Le centre du marais est couvert de la plus vaste de ces mares et abrite une petite roselière.
- Le Marais des Oches présente deux parties assez distinctes. La moitié Ouest est boisée d'une saulaie le long de fossés qui est certainement en partie naturel (ancienne lône ?). Le Nord de cette « lône » constitue le point bas du site et il semble toujours en eau. Il a été comblé en partie par des

<sup>2</sup> La fonte des neiges sur le massif alpin est responsable d'un niveau élevé du Rhône chaque année en avril et mai.

<sup>3</sup> Note de C. Deliry : Ce phénomène de faible évolution du milieu est propice à la nécessité d'une gestion faible voire nulle du milieu vis à vis de sa fermeture (qui se traduirait par un appauvrissement de la biodiversité).

déchets de goudron d'une ancienne route. La bande Est, située près de l'autoroute n'est pas boisée. Il est occupé par une roselière qui semble asséchée une grande partie de l'année. Selon le témoignage des enfants habitant la maison toute proche, une grande partie du site n'est pas inondée chaque année. Ce marais souffre d'un encombrement important par des déchets très divers dans sa partie Ouest et Sud. (Ordures et gravats)

### **B. Sources des informations**

Les données odonotologique sont issues pour l'essentiel des observations de Jean-Michel FATON, avec quelques sorties faites avec David NOIRJEAN, Nicolas PARRAIN. L'essentiel des observation récentes sur les amphibiens sont de David NOIRJEAN, Nicolas PARRAIN et Jean-Luc GROSSI.

### **C. Les libellules (Odonates)**

Les libellules sont des insectes aquatiques qui doivent pouvoir effectuer leur développement larvaire dans l'eau pendant au moins plusieurs mois. Nos relevés sur les libellules de Champagnat se sont étendus sur 15 ans entre 1987 et 2002. Les prospections sur le marais des Oches n'ont été réalisées qu'en 2002. Les libellules de ces deux marais ne sont pas d'une grande diversité. Le peuplement est dominé par des espèces opportunistes caractéristiques des zones humides de la Vallée du Rhône.

- Le *Sympetrum sanguineum* et le *Chalcolestes viridis* sont des espèces communes dans les marais boisés et en cours d'assèchement. Les larves du *Sympetrum* ont la capacité de survivre pendant de longues périodes en dehors de l'eau, alors que le *Chalcolestes* pond sous l'écorce des ligneux à écorce tendre. La larvule passe l'hiver dans la plante et se développe dans l'eau au printemps suivant.
- D'autres espèces du marais sont très communes comme *Ischnura elegans*, *Coenagrion puella* et *Sympetrum striolatum*. Ces espèces ont des populations très nombreuses dans la Vallée. Elles ont la capacité de coloniser les sites les années très humides comme cela a été le cas en 2002. Nous pensons que les effectifs reproducteurs de ces espèces peuvent être très faible lorsque que l'année est sèche.
- La présence du *Ceriagrion tenellum* sur le marais des Oches témoigne d'une alimentation phréatique de qualité. Ce marais est en connection avec la nappe alluviale du Rhône et la nappe de de Véore (affluent du Rhône situé à quelques centaines de mètres au Nord).
- *Ceriagrion tenellum* et *Ischnura pumilio* sont des espèces peu courantes et sur la Liste Rouge des espèces en Rhône-Alpes (C. DELIRY, *in litt*)
- L'espèce la plus intéressante du site est *Aeshna affinis*, qui est une espèce très spécialisée dans ce type de marais temporaire. Elle est présente à Champagnat depuis 15 ans et sa population est très importante : 45 imagos observés le 22 juin 2002, 200 imagos vus le 26 juin 1996. Cette grande libellule se reproduit dans les petites pièces d'eau stagnante, peu profonde et fortement envahie par la végétation d'hélophytes. C'est une espèce des étangs et marais à un stade avancé avec des zones d'atterrissement. La larve vit généralement deux ans, mais peut aussi se développer en une seule année. L'espèce est réputée pour survivre à l'assèchement estival. Elle est autochtone dans notre région. Plus au nord c'est une espèce migratrice qui ne se reproduit alors qu'occasionnellement<sup>4</sup>. En région Rhône-Alpes, les sites de reproduction réguliers sont très peu nombreux. Le marais de Champagnat fait partie de ces rares habitats favorables.

<sup>4</sup> Note de C. Deliry : La situation d'*Aeshna affinis* peut être considérée ici comme une des tête de pont dans la Vallée du Rhône propice aux remontées migratrices. Depuis quelques années, nous observons la colonisation de nouvelles stations plus en amont sur la Vallée. La reproduction n'est plus tout à fait occasionnelle... depuis quelques années, comme cela la été.



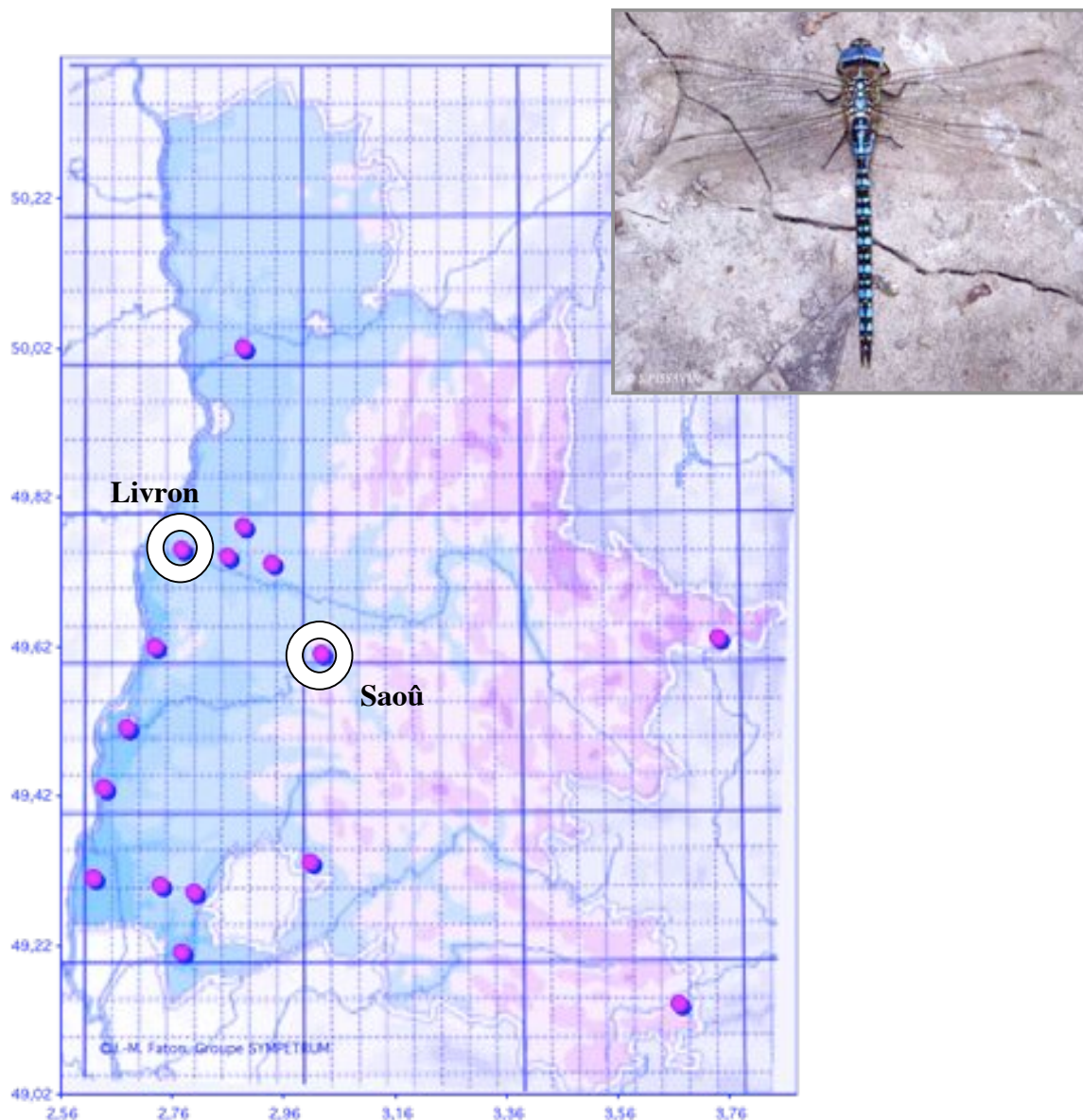
Nom latin des libellules	Nom français	Marais de Champagnat	Marais des Oches	Ruisseau canalisé de Lauze (Champagnat)
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx méditerranéen	erratique		reproduction
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant		x	reproduction
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Caloptéryx vierge	erratique		
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	reproduction	reproduction	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes		reproduction	
<i>Cercion lindenii</i>	Agrion à longs cercoïdes		reproduction	
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat		x	
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	reproduction	reproduction	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	reproduction	reproduction	
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain		x	
<i>Pyrrosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	reproduction	reproduction	
<i>Aeshna affinis</i>	Aesche affine	Reproduction(*)		
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	reproduction	reproduction	x
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphus à pinces	erratismes		
<i>Crocothemis erythraea</i>	Libellule éclatante		reproduction	
<i>Libellula (Platetrum) depressa</i>	Libellule déprimée	x		
<i>Libellula (Ladona) fulva</i>	Libellule fauve		x	
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre tâches		reproduction	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthetrum brun	x		
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé		reproduction	
<i>Sympetrum (Tarnetrum) fonscolombii</i>	Sympétrum à nervures rouges		reproduction	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang	reproduction	reproduction	
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum à côté strié	reproduction	reproduction	
NOMBRE D'ESPECES		13	17	3

**X : statut indéterminé**

(\*) : très nombreuses sur Champagnat

**Tableau 1 : Statut de reproduction des 23 espèces de libellules qui ont été observées sur les deux marais de Livron et d'Etoile.**

### Aeshna affinis dans la Drôme



**Figure 5 : Carte de répartition de l’Aeshne affine dans le département de la Drôme. Seulement deux sites de reproduction réguliers sont connues à Livron (Champagnat) et Saoû (Pas de Estang). Il s’agit dans les deux cas de marais « temporaires », c’est-à-dire asséchés en été.**

Carte réalisée avec la base de données du GRPLS (coord. Drôme), fond de carte CORA Drôme, photo de ©Stéphane Pissavin

**D. Peuplement des amphibiens :**



**Figure 6 : Carte de répartition du Triton crêté en France (MAURIN *et al.*, 1994)**

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) vit en France essentiellement au Nord d’une ligne Grenoble-La Rochelle. Plus au Sud, il existe quelques stations isolées jusque dans le Gard. Il est signalé en déclin dans la plupart des régions de France. Cette espèce est protégée au niveau Européen (Annexe II de la Directive « Habitat ») et fait l’objet de nombreuses opérations de conservation de Grande-Bretagne, Pays-Bas et Norvège. Ce triton est menacé par la disparition des zones humides, la pollution par les intrants agricoles et par les introductions de poissons exotiques. Dans le Drôme, cette espèce a été découverte récemment dans le nord du département et sur les deux marais d’Etoile et de Livron.

Nom latin	Nom Français	Remarques
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	A Champagnat
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Sur les deux sites
<i>Rana ridibunda</i>	Grenouille rieuse	Abondante sur les deux sites
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	A Champagnat
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	A Champagnat
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pelodyte ponctué	A Champagnat
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Sur les deux sites
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	Sur les deux sites

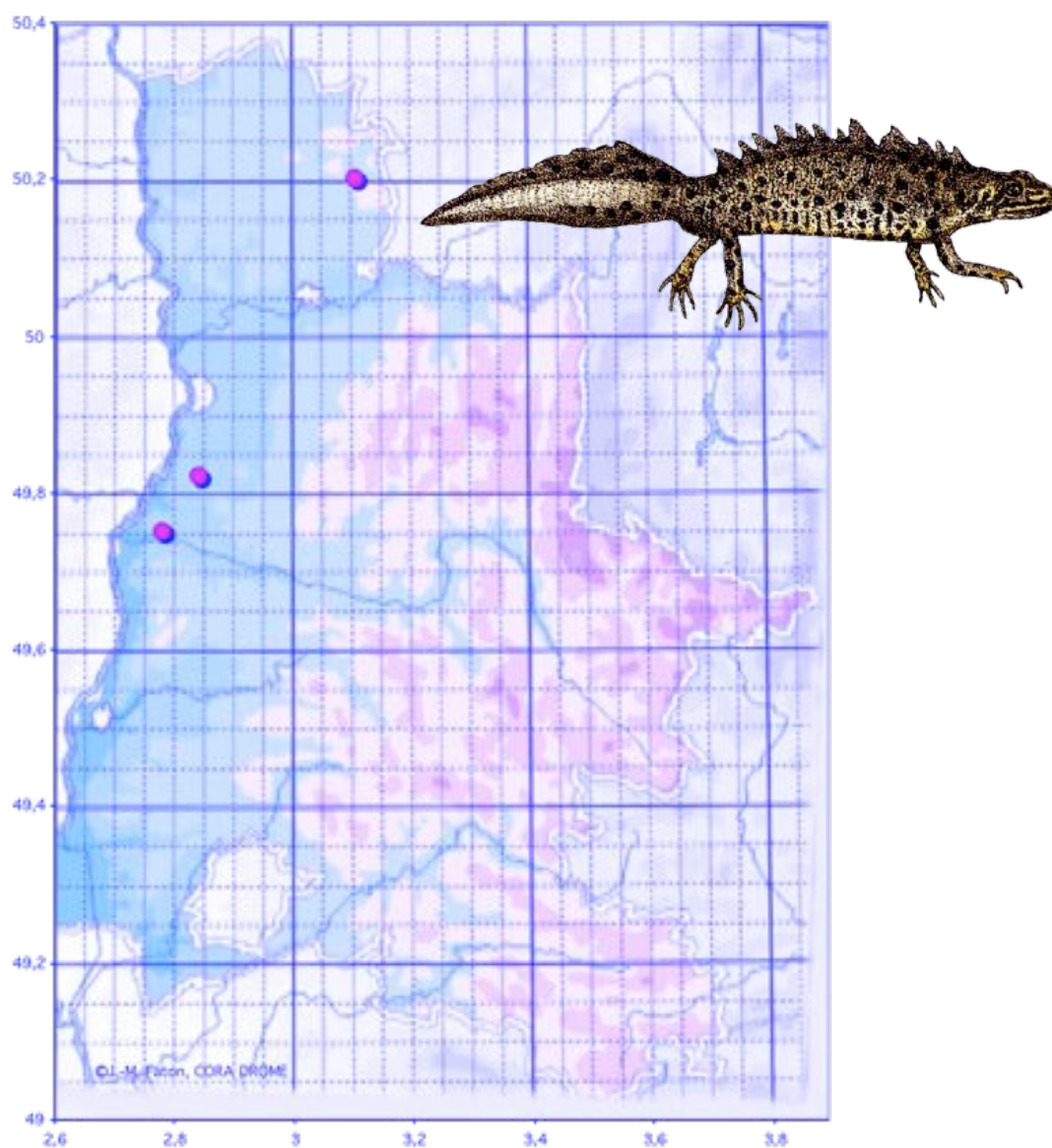
**Tableau 2 : Liste des reptiles et amphibiens des Marais de Champagnat et des Oches**



**Figure 7 : Pélodyte ponctué**

L’inventaire de Champagnat révèle la présence d’une belle population de Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) qui est une espèce rare dans la Vallée du Rhône.

### Répartition des Reptiles et Amphibiens de la Drôme



**Figure 8 : Carte de répartition du Triton crêté dans le département de la Drôme**



Triton crêté



Triton palmé

**Figure 9 : Larve de Triton crêté et de Triton palmé, marais de Champagnat, 14 juillet 2002 (©Nicolas PARRAIN)**



### III. Conseils pour la gestion du site

#### A. Définition des objectifs de gestion

La protection de ces deux anciennes carrières est une nécessité pour en conserver durablement leurs richesses biologiques.

- Le site de Champagnat est un site de reproduction potentiel pour les oiseaux rares de la Vallée du Rhône.
- Les deux marais abritent un patrimoine remarquable pour les odonates et exceptionnel pour les amphibiens et peut constituer un espace-référence en matière de réhabilitation du site d'une ancienne exploitation de carrière.

Le battement naturel de la nappe phréatique alluviale du Rhône entraîne un type de fonctionnement favorisant l'implantation d'espèces particulières. Il convient de mieux connaître son fonctionnement hydraulique saisonnier.

Certaines espèces présentes sont dépendantes de milieux ouverts : plans d'eau, marais à hydrophytes, prairies ... Le dynamisme naturel de la végétation tend vers une disparition de ces habitats au profit de la forêt. Un entretien est certainement nécessaire, en l'absence de toute possibilité de rajeunissement naturel de ces milieux.

Ces espaces naturels, laissés à l'abandon, sont dégradés par des dépôts d'ordures et de gravats. Il est devenu indispensable d'en assurer une surveillance régulière et de procéder à des opérations de nettoyage, comme cela a été fait à Champagnat en 1996.

#### B. Gestion régulière

La gestion du site permettrait la conservation de son patrimoine biologique actuel. Pour ASF qui est propriétaire du marais, ce terrain doit bénéficier d'une affectation précise qui le mettra à l'abri de divers dégradations, aménagements ou travaux.

Le dynamisme naturel de la végétation pourrait provoquer une évolution vers des stades moins riches sur le plan écologique : boisement des prairies, atterrissement ...

Pour ces raisons, nous pensons que le propriétaire pourrait confier la gestion de ces marais à un organisme spécialisé dans la gestion des espaces naturels. Dans un premier temps, cet organisme pourrait réaliser un « plan de gestion » : état initial, définition du suivi écologique du site et procéder aux travaux de nettoyage et de balisage des marais.

Les ASF peuvent confier la gestion à une organisme local compétent. Par exemple :

- La Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), gestionnaire de la réserve naturelle des Ramières et de la déchèterie de Champagnat,
- Le Conseil Général de la Drôme, gestionnaire du Marais des Bouligons et co-gestionnaire du Marais de Suze la Rousse,
- Le CREN Rhône-Alpes co-gestionnaire du Marais de Suze la Rousse,
- La FRAPNA Drôme, gestionnaire une ancienne gravière à Châteauneuf-du-Rhône.
- ... Etc.

L'état initial pourrait comprendre les éléments suivants :

- Un inventaire détaillé de la flore,
- La mise en place d'une base de données informatisée sur la faune et la flore,
- La mise en place d'échelles limnimétriques et suivi mensuel de cette échelle,

Pour les travaux de nettoyage et de balisage du site, l'organisme gestionnaire pourrait faire l'encadrement technique des mini-chantiers d'entretien qui seraient décidés par le propriétaire.

L'ensemble de ce travail donnerait lieu à la rédaction d'un rapport annuel, les orientations de gestion étant définies par ASF après l'examen de propositions.

ASF pourrait prendre en charge les frais de la réalisation de l'état initial et du suivi scientifique courant du site. Une convention de gestion pourrait lier ASF et l'organisme gestionnaire pour une période de 5 ans. Les actions d'entretien de la végétation seraient définies en commun. Un chantier annuel pourrait être réalisées. Des co-financements sont accessibles par l'Agence de l'Eau RMC et le conseil général de la Drôme dans le cadre des politiques publiques de conservation des Zones Humides (Loi sur l'eau de 1992) et de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

À l'issue de la période de 5 ans, un bilan du plan de gestion sera établi pour adapter les objectifs de gestion durable du site.

Il est vivement souhaité que cette action permette la mise en place d'une gestion plus globale des zones humides identifiés sur ce secteur de la Moyenne Vallée du Rhône. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt travaille actuellement à cet inventaire.

Enfin, les associations de conservation et d'étude de la nature comme le CORA ou le Groupe SYMPETRUM ( ... etc.) peuvent être associés à la gestion en participant à un comité de pilotage qui pourrait se réunir une fois par an. Elles peuvent également participer aux inventaires et aux opérations de suivi.

## IV. Bibliographie

- FATON J.M. 1998 - *Les libellules de la chute de Beauchastel (vallée du Rhône, Drôme et Ardèche)*. Sympetrum, Collection dossiers d'étude, Aiguebelette, 20 p.
- FATON J.M. et coll. 2001 - *Recensement des colonies de hérons nicheurs en Drôme et Ardèche (et zones naturelles limitrophes) : évolution 1996 - 2000*, CORA, Réserves Naturelles des Ramières et de l'Ile de la Platière, Alex, rapport de 11 p + base annexe 40 p.
- HEIDEMANN H. et SEIDENBUSCH R. 2002 - *Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse)* - Société France d'Odonatologie, Bois d'Arcy, 416 pages
- LEPRINCE J.H., MATHIEU R., TESSIER C. et coll. 1991 - *Les espaces naturels sensibles du département de la Drôme : une sélection de 184 sites*. FRAPNA, Valence, 502 p. et annexes.
- MAURIN *et al.* 1994 - *Inventaire de la faune menacée en France*, MNHN, Nathan, Paris - 176 p.

## V. Annexes :

### A. Données sur la flore

#### Znieff de Champagnat - Livron (Drôme)

#### Ripisylve

le 27 avril 2002 par Philippe Jestin

#### Strate arborée :

- *Salix alba* L. 3
- *Populus alba* L. 1
- *Morus alba* L. I

#### Strate arbustive

- *Salix viminalis* L. +
- *Salix cinerea* L. I
- *Cornus sanguinea* L. +

#### Strate herbacée

- *Carex hirta* L. 2
- *Lysimachia vulgaris* L. 2
- *Potentilla reptans* L. 2
- *Agrostis* sp. (cf. *stolonifera* L. ?) 1-2
- *Iris pseudacorus* L. 1
- *Phalaris arundinacea* L. 1
- *Ranunculus sceleratus* L. +
- *Rorripa amphibia* (L.) Besser +
- *Lycopus europaeus* L. +
- *Rumex* sp. (cf. *obtusifolius* L. ?) +
- *Silene latifolia* Poiret
- subsp. *alba* (Miller) Greuter & Burdet +
- *Ranunculus repens* L. +
- *Symphytum* sp. +
- *Rubus caesius* L. +
- *Lythrum salicaria* L. +
- *Polygonum* cf. *lapathifolium* L. +
- *Poa annua* L. +

#### Mare 1 (non exhaustif)

- *Ranunculus trichophyllus* Chaix
- *Polygonum* sp. (cf. *lapathifolium* L.)<sup>5</sup>

#### Mare 2 (non exhaustif)

- *Phragmites australis* (Cav.) Steudel
- *Iris pseudoacorus* L.

<sup>5</sup> : Présence sur cette espèce de pontes d'amphibiens, probablement de Triton crêté d'après David Noirjean

---

**Znieff de Champagnat - Livron (Drôme)****Ripisylve**

le 11 mai 2002 par Jean-Michel Faton

<i>Barlia robertiana</i> (Loisel.) Greuter	Orchis géant
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Frangula alnus</i> Miller	Bourdaine = Rhamnus frangula
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux acore
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Ste-Lucie
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir

N.B. : Nous avons trouvé sans la saulaie l' *Amorpha fruticosa* L. (1 pied seulement, qui a été coupé à la base<sup>6</sup>)

N.B. ;

L'habitat le mieux représenté est selon de code CORINE Biotope le *Salicion Albae* (44.13), habitat visé par la direction Européenne sur la protection des habitats NATURA 2000.

---

<sup>6</sup> Espèce exotique envahissante, pouvant poser de gros problème de gestion à l'avenir



## **B. Article paru dans un quotidien régional en 2002**

### Au royaume du triton crêté « Dauphiné Libéré » du 18/01/2002

#### **ISLE CRÉMIEU.**

*En préambule aux assises des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, qui se tiendront prochainement à Lyon, les restaurations des mares de Craquenot et de l'étang de Lemps ont été citées en exemple.*

Invités à fouler le territoire de l'Isle Crémieu afin d'y découvrir le patrimoine naturel, les journalistes de la presse nationale n'avaient pas prévu qu'ils devraient composer avec la fine couche de neige qui sert d'écrin à l'étang de Lemps. Les 23 hectares sont transformés en patinoire naturelle. Les écureuils alentours s'en donnent à cœur joie. Comme sur un bon vieux dessin animé de Walt Disney...

En préambule aux prochaines assises des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (elles se tiendront le 29 janvier à Lyon), cet étang (à califourchon sur les communes d'Optevoz et de Saint-Baudille-de-la-Tour) est cité en exemple pour la manière dont il a été restauré. Il en est de même pour les mares de Craquenot qui, à Charette, se développent sur environ 10 hectares. Ici et là, le conseil général de l'Isère, mais également Lo Parvi, la FRAPNA et les communes, ont uni leurs efforts pour éviter que ces espaces protégés le soient réellement. Pour l'étang de Lemps, l'investissement du Département a été de 700 000 F (plus de 106 000 €). Il a consisté en l'établissement d'un observatoire et de cheminements pour les piétons.

Accueillis par Gérard Eudeline, vice-président du conseil général, Alain Moyne-Bressand, député-maire de Crémieu et conseiller général du canton, Pierre Teste, maire d'Optevoz, M. Alandrieu, maire-adjoint de Charette, et Bruno Veillet, de l'agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables, nos confrères ont pu mieux appréhender ces divers milieux naturels.

Si les marais de Craquenot (qui abritèrent un temps une décharge) sont aujourd'hui **le site privilégié en Europe du triton crêté**, la faune qui vit dans la périphérie de l'étang de Lemps est encore plus spécifique. C'est le cas de la tortue cistude dont l'habitat se satisfait des herbiers et des nénuphars mais aussi des rousserolles, des hérons et des cigognes noires. Rats musqués, ragondins, renards, chevreuils et sangliers croissent aussi dans les abords. Quant à la flore, elle compte pas moins de 308 espèces recensées à ce jour.

Les exemples de restauration menés à bien dans l'Isle Crémieu, tels qu'ils ont été présentés hier à la presse, seront sans doute à l'esprit des congressistes qui, le 29 janvier à Lyon, participeront aux assises des zones humides dont la protection est indispensable au bon équilibre de la nature. « En France, 30 % des espèces végétales menacées y vivent, 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent et les deux-tiers des poissons s'y reproduisent », précise-t-on à propos de ces zones humides dont la superficie totale, en métropole, est de 7 000 km<sup>2</sup>.



© GRPLS, 2002

# Collection des Dossiers Rouges du Groupe *Sympetrum*

\*\*\*\*\*

1. 1988. L'Etournel (01/74).
2. 1988. Marais de Lavours (01).
3. 1989. Etang du Grand Lemps (38). Rééd. 1991.
4. 1989. Tourbière de Montendry (73).
5. 1989. Marais du Villaroux (73).
6. 1991. Les Marais sur Chamrousse (38). Rééd. 1992.
7. 1993. Etang de la Bryne (38).
8. 1994. Haute-Savoie (74). Directive Habitats.
9. 1994. Savoie (73). Directive Habitats.
10. 1994. Isère (38). Directive Habitats.
11. 1994. Lac d'Aiguebelette (73). Rééd. 2000, 2002.
12. 1994. Bois Français (38). Rééd. Dossier d'étude : 1999, 2000.
13. 1994. District Naturel des Chambarans (26/38).
14. 1995. Étangs de Crossagny et de Beaumont (73/74).
15. 1995. Rhône-Alpes. Directive Habitats.
16. 1995. PNE. Lauvitel (38) et vallée du Fournel (05).
17. 1996. Pays de Guiers savoyard (73).
18. 1996. Le Val d'Ainan (38). Rééd. 1996.
19. 1996. Le Marais de Crolles (38). Rééd. 1996, Dossier d'étude : 1998.
20. 1996. Le Massif de Bonnevaux (38). Rééd. Dossier d'étude : 1997.
21. 1996. La Varèze (38).
22. 1996. Lônes du Rhône à l'ouest de l'Ain (01/38). Rééd. en prép.
23. 1996. Le Marais du Pas de l'Estang (26).
24. 1996. Tourbière de Cérin (01).
25. En prép. Marais des Planches (01).
26. 1997. L'étang de Beaumont en Diois (26).
27. 1997. La Vallée de l'Hien (38).
28. 1997. Lône du Sauget (01/38). Rééd. 1999.
29. 1999. Les Vernays (74).
30. 1999. "Lacs" de Chevelu (73).
31. 2000. Lac St André (73).
32. 2000. Marais de Morlin (69).
33. 2000. Ruisseau du Mallessard (38).
34. 2000. Plan de Tuéda (73).
35. 2001. Les Libellules de la « mare » de Jaujac (07).
36. 2002. Marais des Puits d'Enfer (73).
37. 2002. Délaiissées de l'Isère et sites voisins (38/73).
38. 2002. Les Libellules et les Amphibiens des Marais de Champagnat et des Oches (26).